



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 13 avril 2023 à 16 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont absents, messieurs les conseillers Jocelyn Blondin, Steve Moran et madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet.

Sont également présents, monsieur Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Martin Bisson, Daniel Feeny et Frédérique Delisle, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2023-266 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2023-267 RÉSOLUTION DE VOTE IMMÉDIAT

CONSIDÉRANT le débat sur l'item 9.1 de l'ordre du jour de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'une résolution accessoire ayant pour effet de clore le débat et d'appeler le vote sur la résolution principale peut être adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT QU'une demande de vote immédiat, requérant l'accord des deux tiers des membres présents, est présentée :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CHAGNON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE la résolution principale soit mise aux voix.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande le vote sur la résolution accessoire et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Anik Des Marais	M. Jocelyn Blondin
M ^{me} Caroline Murray	M. Louis Sabourin	M. Steve Moran
M ^{me} Bettyna Bélizaire		M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Marc Bureau		
M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Steven Boivin		
M. Daniel Champagne		
M ^{me} la mairesse France Bélisle		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M. Mike Duggan		
M ^{me} Olive Kamanyana		
M. Denis Girouard		
M. Jean Lessard		
M. Mario Aubé		
M. Edmond Leclerc		

Monsieur le président déclare la résolution accessoire adoptée.

Adoptée au 2/3 des membres présents

CM-2023-268

Annulée par la résolution
numéro CM-2023-624 du
2023-08-22

**AIDE ADDITIONNELLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET COULOMBE
(ACL-7046)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau appuie la réalisation de projets de logements abordables dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE les conditions actuelles du marché de la construction ont des impacts importants qui mettent en péril la réalisation de projets, alors que les taux d'inoccupation à Gatineau sont parmi les plus bas au Québec et que les loyers sont parmi les plus élevés;

CONSIDÉRANT QUE le projet ACL-7406, dit le projet Coulombe, est un projet de 93 logements, et l'un des seuls projets situés dans le secteur de Hull hors de l'île de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le projet ACL-7406 se distingue par la mixité des clientèles auxquelles il s'adresse, soit 54 unités destinées aux familles et 39 unités pour des personnes semi-autonomes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se distingue par l'inclusion d'un espace communautaire de 250 m² incluant une salle à manger et une cuisine communautaire, une salle communautaire, une salle polyvalente, un salon de coiffure et un bureau de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des éléments novateurs au plan de l'efficacité énergétique (résistance thermique supérieure à Novoclimat) et par l'intégration de la domotique dans les unités du Volet 2, qui permettra d'assurer une supervision des personnes en perte d'autonomie 24 heures sur 24 en cas de problème;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des résultats de l'appel d'offres pour la construction, le projet ne pourra se réaliser sans l'octroi d'une aide additionnelle de 10 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le cautionnement a été prolongé une première fois pour chercher à trouver des sources additionnelles de financement et que ce cautionnement prend fin le 14 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les démarches entreprises par le Groupe Habitations populaires du Québec incluent une demande de financement dans le cadre du programme ICRL-3, mais qu'il n'est pas possible d'avoir une confirmation pour le 14 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros CM-2022-233 et CM-2023-262, la Ville de Gatineau a bénéficié d'une contribution financière de 67 627 363 \$ dans le cadre d'une convention de subvention pour le financement de projets d'habitation conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec pour soutenir quatre projets spécifiques et financer des projets à venir;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles pour soutenir d'autres projets et qu'avec l'accord de la Société d'habitation du Québec, la Ville peut verser une aide additionnelle pour soutenir des projets :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2023-301 du 13 avril 2023, ce conseil :

- accorde une aide financière additionnelle de 10 millions de dollars au Groupe Habitations populaires du Québec pour la réalisation du projet ACL-7046, cette aide provenant des sommes disponibles de la Convention de subvention pour le financement projets d'habitation conclue le 31 mars 2022 et amendée en mars 2023;
- exige du Groupe Habitations populaires du Québec qu'il verse à la Ville de Gatineau toute aide financière obtenue dans le cadre du programme ICRL-3, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pour renflouer l'enveloppe disponible pour assurer le soutien aux projets de logement abordable;
- autorise le trésorier à verser au Groupe Habitations populaires du Québec la subvention selon les conditions établies dans le cadre de ce programme;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2023.

Adoptée

CM-2023-269 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 17 h 24.

Adoptée

STEVEN BOIVIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière